

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 27 - 30 mai 1996

**RAPPORTS AU
CONSEIL
ECONOMIQUE ET
SOCIAL (ECOSOC)**

Point 7 de l'ordre du jour

F

PREMIERE PARTIE

**Suite donnée aux résolutions 44/211, 47/199 et
50/129 de l'Assemblée générale**

**Distribution: GENERALE
WFP/EB.A/96/7(Part I)
25 avril 1996
ORIGINAL: ANGLAIS**

**Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités
à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander
d'exemplaires supplémentaires.**

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

Directeur régional:	H. Ben Slimane	tél.: 5228-2201
Chargé des opérations:	O.P. Arora	tél.: 5228-2222
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

Suite donnée aux résolutions 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi pour donner suite à la demande adressée aux chefs de secrétariat des fonds et programmes de soumettre un rapport d'activités annuel à leurs organes directeurs sur les mesures prises et envisagées pour mettre en oeuvre la résolution 50/120, et les résolutions 44/211 et 47/199 qui l'ont précédée. Conformément aux résolutions 1994/33, 1995/50, 1995/51 et 1995/56 du Conseil économique et social, le présent rapport est présenté selon le plan convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

COORDINATION

Système de coordinateurs résidents

2. Pour donner suite aux discussions de la réunion de haut niveau du Groupe consultatif mixte sur les politiques (GCMP) qui s'est tenue en mars 1995, le Directeur exécutif a adressé à tous directeurs de pays du PAM une lettre dans laquelle elle souligne l'importance du système de coordinateurs résidents de l'ONU. Elle y notait que "le succès du système des coordinateurs résidents dépend autant de la bonne volonté des bureaux de pays du PAM, et des bureaux extérieurs des organisations soeurs, que des coordinateurs résidents eux-mêmes. Nous devons renouveler notre engagement à renforcer ce système, et je souhaite que vous donniez la priorité absolue à l'appui au coordinateur résident".
3. Dans le même temps, en réponse à l'indication donnée par l'Administrateur du PNUD qu'il accueillerait avec satisfaction des suggestions concrètes visant à renforcer le système de coordinateurs résidents, le Directeur exécutif a sollicité l'avis des directeurs de pays du PAM sur le fonctionnement du système dans leur pays d'affectation. Les réponses de 41 bureaux de pays, soit environ la moitié des pays dans lesquels intervient le PAM, ont été analysées; les conclusions ont été communiquées à l'Administrateur du PNUD.
4. Sans exception, les réponses traduisaient une conscience aiguë de l'importance d'une bonne coordination entre les différents organismes des Nations Unies. Quoique l'efficacité du système de coordinateurs résidents soit inégale, de nombreux bureaux de pays ont affirmé qu'ils sont intégrés dans un processus de coordination fonctionnant bien, à l'échelon du pays. Sous la conduite du coordinateur résident, les informations sont largement partagées et les organismes coordonnent de plus en plus leurs programmes. Sous la tutelle générale du coordinateur résident, des sous-groupes thématiques sont

souvent animés par l'organisme le plus compétent au plan technique, processus qui contribue à donner un sentiment de maîtrise du processus aussi bien que des résultats. Les notes de stratégie nationale (NSN) et l'action consécutive aux conférences internationales ont été identifiées comme mécanismes essentiels pour la coordination. La contribution positive de la formation offerte à cet effet par le Centre de Turin de l'Organisation internationale du travail (OIT) a souvent été mentionnée, de même que l'importance cruciale des talents de communication et de meneur d'équipe du coordinateur résident.

5. Les principales suggestions faites en vue d'améliorations sont les suivantes:
 - a) décharger autant que possible le coordinateur résident de son rôle opérationnel pour lui permettre de consacrer plus de temps aux tâches de coordination; b) assurer que les coordinateurs résidents soient formés et préparés à tous les aspects de leur rôle, y compris à l'édification de consensus et au travail en équipe; c) développer la pratique consistant à nommer comme coordinateurs résidents des personnes qualifiées issues de tous les organes du système des Nations Unies; d) élargir la pratique de la formation commune de fonctionnaires des divers organismes des Nations Unies; e) simplifier les procédures de programmation, non seulement pour faciliter l'élaboration de stratégies communes aux différents organismes, mais aussi pour solliciter moins lourdement les gouvernements.
6. Le PAM continuera de contribuer à l'efficacité du système en proposant la nomination de membres qualifiés et expérimentés de son personnel aux fonctions de coordinateur résident. Trois des coordinateurs résidents actuellement en poste ont auparavant travaillé pour le PAM.

Action consécutive aux grandes conférences internationales

7. En 1995, le PAM a activement pris part au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le PAM participe activement au sous-groupe du GCMP sur l'égalité des sexes, qui réalise un examen des incidences du programme d'action de Beijing sur les politiques des organismes membres. Le PAM a aussi contribué à l'élaboration, par le groupe spécial interorganisations du CAC sur les femmes, d'un plan d'action à moyen terme intéressant l'ensemble du système des Nations Unies.
8. Pour le PAM, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a marqué un tournant décisif. Les évaluations sexospécifiques des opérations d'urgence réalisées lors des préparatifs de la Conférence ont utilement contribué à l'analyse des atouts et des faiblesses, et au recentrage des priorités organisationnelles sur la dimension sexospécifique de l'aide alimentaire que le Programme apporte à 35 millions de femmes qui souffrent de la faim. Les préparatifs en vue de Beijing ont donné le jour aux "Nouveaux engagements du PAM pour la cause des femmes, 1996-2001", programme qui a été lancé par le Directeur exécutif à la Conférence même.
9. Le PAM s'est engagé à mettre ses ressources au service d'interventions qui visent à réduire l'inégalité entre les sexes. A ce titre, le PAM poursuit les objectifs suivants:
 -) réduire l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources, à l'emploi, à l'éducation et à la formation pratique en affectant spécialement des ressources à cette fin;



-) donner aux femmes la maîtrise des rations d'aide alimentaire en distribuant les secours alimentaires directement à l'aînée des femmes du ménage, et tenir dûment compte des besoins nutritionnels spécifiques des femmes dans la conception des interventions d'aide alimentaire;
 -) recueillir et diffuser des chiffres et des informations ventilés par sexe aux fins de la planification et de l'évaluation;
 -) collaborer avec les ONG dans le cadre de dispositions contractuelles précisant les conditions requises pour assurer la prise en compte des aspects sexospécifiques dans la planification, le ciblage et la distribution de l'aide alimentaire, et dans le suivi de sa mise en oeuvre et de ses effets; enfin
 -) évaluer les résultats de la gestion des contributions fournies au titre de l'engagement du PAM pour la cause des femmes.
10. Une équipe spéciale de hauts fonctionnaires du PAM guide l'élaboration d'un plan d'action fondé sur les plans de travail établis par les bureaux de pays et par chacune des divisions du siège pour honorer l'engagement du PAM. Ce plan d'action prévoit l'examen des procédures institutionnelles et des dispositions contractuelles avec les organisations de contrepartie pour faire intervenir les femmes dans la planification, la gestion et la distribution des produits alimentaires, et l'analyse des avantages, ventilés par sexe, pour cibler toujours plus les ressources sur les femmes défavorisées.
11. L'action consécutive au Sommet pour le développement social est menée par des équipes spéciales interorganisations (IATF) constituées par le CAC pour traiter des grands thèmes des conférences mondiales des Nations Unies. Le PAM est un membre très actif de l'Equipe spéciale du CAC sur le plein emploi et les moyens de subsistance durables pour tous, et concentre son action sur la prise en compte des questions de la faim et de la sécurité alimentaire dans la définition de stratégies d'emploi et de consolidation des moyens d'existence. Le PAM participe aussi aux travaux de l'Equipe spéciale sur les services de base pour tous, où il met l'accent sur le rôle des vivres comme ressource de complément pour la prestation de services de base.

Coordination aux échelons régional et sous-régional

12. Les activités du PAM sont par définition spécifiques au pays où elles sont menées, puisqu'elles sont approuvées pour répondre aux besoins, aux priorités et aux stratégies propres aux pays qui en font la demande. Le PAM organise toutefois des séminaires régionaux et sous-régionaux pour mieux intégrer ses activités et engendrer des synergies entre programmes.
13. Dans les opérations d'urgence, le PAM joue un rôle prépondérant dans la coordination régionale et sous-régionale de l'aide alimentaire, non seulement entre ses propres bureaux de pays mais aussi avec d'autres organisations, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies. En ex-Yougoslavie, le PAM a coordonné les livraisons d'aide alimentaire multilatérale et bilatérale avec le HCR, l'UNICEF et des ONG. La communauté internationale a été tenue au courant, toutes les deux semaines, de l'état des besoins et des livraisons. Dans la région du Rwanda, le PAM applique une formule souple d'acheminement des produits, de la Tanzanie au Zaïre et du Kenya au Burundi,



pour permettre une meilleure coordination et mieux répondre aux besoins des populations qui souffrent. En Afrique de l'Ouest, le directeur du PAM en Côte d'Ivoire est aussi coordinateur régional des opérations d'urgence du PAM dans les quatre pays touchés par la crise au Libéria et en Sierra Leone. Pour assurer une coordination sous-régionale maximale de la réponse des Nations Unies aux problèmes complexes de la région, il a aussi été désigné par le Département des affaires humanitaires (DAH) pour exercer les fonctions de responsable de la coordination.

14. Dans le domaine de l'information sur l'aide alimentaire, le PAM coopère avec le Club du Sahel de l'OCDE afin de renforcer et d'améliorer les modalités de la coordination régionale en matière d'aide et de sécurité alimentaires, par le biais d'une collaboration renforcée avec l'organisme régional (CILSS) et ses activités spécialisées "Aghrymet" et "Diaper" (systèmes d'alerte rapide). Les informations disponibles au PAM sont partagées avec l'organisme régional, qui les relaie aux gouvernements. Pour éviter les répétitions, les institutions régionales, plus proches des autorités et des réalités de la région, seront chargées de traiter les informations et de les diffuser à la communauté internationale.

PROGRAMMATION

Note de stratégie nationale

15. Le Programme alimentaire mondial appuie pleinement le processus d'élaboration de NSN. Début février 1996, des NSN étaient à divers stades d'établissement dans 86 pays. Le PAM prend une part active à l'établissement des NSN dans les pays où il intervient. Des discussions ont été tenues sur la manière dont les schémas de stratégie de pays du PAM (SSP) pourraient être reliés aux NSN lorsque le gouvernement a décidé d'en préparer. Parmi les problèmes que devra affronter le PAM pour associer les SSP aux NSN, on notera les suivants: intégrer les activités d'urgence, sauf en ce qui concerne la planification préalable, la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes, qui ne sont pas prévues dans la définition des NSN; et affecter les ressources du PAM projet par projet plutôt que sur la base d'engagements à long terme. Ce dernier problème sera résolu une fois que l'approche-programme par pays, déjà approuvée par l'organe directeur, sera devenue pleinement opérationnelle. De nouvelles directives ont été diffusées pour l'établissement de SSP d'une nouvelle génération. Dans les pays où le PAM mène d'importantes activités de développement, le SSP du PAM, une fois achevé, pourrait servir de source importante de référence pour la section de la NSN consacrée aux activités de développement appuyées par l'aide alimentaire.

Harmonisation

16. Les chefs de secrétariat des organisations membres du GCMP ont donné instruction à leurs bureaux extérieurs d'harmoniser leurs cycles de programmation. Le PAM a été officiellement autorisé à adopter l'approche-programme à compter du 1er janvier 1996. Il harmonisera son cycle de programmation avec ceux des gouvernements nationaux et des partenaires du GCMP.



17. Comme le PAM entreprend d'appliquer l'approche-programme par pays, des dispositions spéciales sont actuellement prises pour harmoniser son cycle de programmation avec ceux du gouvernement intéressé et des partenaires du GCMP. Par exemple, le premier programme de pays du PAM dont sera saisi le Conseil d'administration, en mai 1996, concerne le Pakistan. Il ira jusqu'à 1998, afin d'être déjà synchronisé avec les cycles de programmation du gouvernement et de l'ONU. Tous les programmes de pays du PAM seront ainsi harmonisés avec les cycles de programmation des gouvernements et des partenaires du GCMP.
18. Le PAM a pris part au sous-groupe du GCMP qui prépare un manuel commun sur l'harmonisation des procédures de programmation, comme préconisé par la Résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Ce sous-groupe a accompli des progrès dans des domaines spécifiques, tels des directives communes en matière de suivi et d'évaluation, une méthodologie d'évaluation conjointe dans les pays, et l'établissement de bases de données communes à des fins de programmation. En décembre 1995, les chefs de secrétariat des organisations du GCMP ont, dans une lettre commune à leurs représentants sur le terrain, noté la nécessité de poursuivre l'effort de renforcement de la collaboration dans le domaine de la programmation, et les ont invités à entreprendre des évaluations communes à l'échelon des pays. Le PAM admet qu'il est difficile de rationaliser les différentes règles et procédures, car les divers fonds et programmes apportent souvent différentes formes d'assistance, selon des modalités qui varient nécessairement. Le mode de construction modulaire adopté par le sous-groupe devrait aboutir à des directives unifiées dans les domaines où cela est possible.

Approche-programme

19. Le PAM est résolument déterminé à mettre en oeuvre l'approche-programme par pays, telle que préconisée dans les résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale. L'organe directeur, à sa trente-neuvième session, en mai 1995, a approuvé un cadre de politique générale. A sa quarantième session, en novembre 1995, il a adopté le plan de présentation des nouveaux programmes de pays du PAM et un "outil de programmation par pays".
20. Le nouvel outil de programmation a été inauguré dans une quinzaine de pays, avec en premier lieu l'établissement d'un SSP, spécifique au PAM, en concertation avec le gouvernement et si possible, en tandem avec la NSN. La deuxième étape consiste à établir un Programme de pays, et le premier de la série - portant sur le Pakistan - sera soumis au Conseil d'administration en mai 1996. Le mouvement prendra progressivement son rythme et il est prévu qu'à la fin de 1999, 30 programmes de pays auront été soumis à l'approbation du Conseil.
21. Le processus de programmation par pays porte à renforcer la collaboration avec les donateurs, et donc à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources du PAM; toutefois, plusieurs aspects doivent être soulignés.
22. L'approche-programme, en ce qui concerne le PAM, se concentrera nécessairement sur la part de l'aide du PAM qui est prévisible (moins de la moitié des ressources totales du Programme). Elle sera donc applicable à l'aide alimentaire au développement et, dans une moindre mesure, aux interventions prolongées en faveur de réfugiés, mais sera exclue dans le cas des opérations d'urgence de grande envergure, et en particulier celles qui répondent à des catastrophes dues à l'homme.



23. L'un des principes importants qui sous-tend l'approche-programme est de déléguer plus de responsabilités sur le terrain, mais les dispositifs pratiques de cette décentralisation, en particulier la mise en place des moyens de contrôle et d'équilibrage indispensables, restent à définir dans le détail. La réunion du Conseil d'administration de mai 1996, au cours de laquelle sera examiné le premier programme de pays du PAM, devrait donner l'occasion de préciser les modalités pratiques de mise en place.

Directives communes de terrain pour le recrutement, la formation et la rémunération du personnel national de projet

24. L'aide alimentaire acheminée par le PAM sert à appuyer les activités parrainées et exécutées par les gouvernements. Actuellement, le PAM ne recrute ni n'emploie de personnel de projet, du cadre organique ou des services généraux, pour fournir aux gouvernements hôtes des services additionnels d'appui. Le soutien technique, sous forme de prestations d'experts nécessaires à l'exécution des projets, est soit fourni par les gouvernements, sur leurs ressources propres, soit demandé à d'autres programmes et fonds du système des Nations Unies, ou à des donateurs bilatéraux. Si, dans l'avenir, le PAM était amené à mettre à disposition du personnel de soutien du cadre organique ou des services généraux, il observerait les directives communes élaborées par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF pour le recrutement, la formation et la rémunération du personnel national de projet.

Exécution nationale et renforcement des capacités nationales

25. Tous les projets du PAM sont exécutés à l'échelon national, et le PAM demeure déterminé à faire fond sur les capacités nationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, pour exécuter les activités qui bénéficient d'une aide alimentaire. Pour renforcer la capacité des gouvernements à formuler, exécuter, suivre et superviser les activités bénéficiant de son aide, le PAM finance des formations à l'intention du personnel national de projet. En 1995, plus de 5 200 agents de contrepartie ont été formés à divers aspects des activités du Programme, pour un coût total de 460 000 dollars. A cet égard, le PAM contribue fortement au développement des capacités nationales, et entend poursuivre cette politique.

Répartition convenue des tâches

26. En décembre 1994, l'organe directeur a approuvé la Définition de la mission du PAM (voir Annexe). Ce mandat a été élaboré avec une large participation des organismes du système des Nations Unies, des ONG et des membres de l'organe directeur.
27. Une fois approuvé, ce mandat a été communiqué aux gouvernements bénéficiaires et donateurs, aux autres organismes du système des Nations Unies, aux ONG et aux partenaires opérationnels. L'Assemblée générale, dans sa résolution 50/120, a pris note de la Définition de la mission du PAM et de la décision des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF de définir le mandat de leurs organisations.



ADMINISTRATION, PERSONNEL ET FINANCES

Systèmes de contrôle de gestion et obligation redditionnelle

28. Les questions d'harmonisation des systèmes de contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle ont été abordées de façon générale par le PAM dans le cadre du groupe de travail du GCMP sur les services de vérification intérieure des comptes, et à l'occasion des réunions annuelles des représentants des services de vérification intérieure des comptes des organismes du système des Nations Unies. Les services de vérification intérieure des comptes des membres du GCMP continuent de coordonner étroitement leurs activités et de procéder à des consultations fréquentes, adoptent des approches communes, conduisent ensemble des formations et des vérifications et exploitent en commun une base de données.
29. Les services de vérification des comptes des organisations des Nations Unies ont adopté les Normes générales et particulières de pratique professionnelle de vérification intérieure des comptes. Les services de vérification des organismes basés à Rome (FIDA, FAO et PAM) ont tenu deux séminaires animés par l'Institut de vérification des comptes, ce qui a permis à de nombreux agents d'y participer, à moindre coût. Le PAM est convenu de collaborer avec d'autres organisations du système dans des domaines de collaboration étroite (avec le HCR pour l'aide humanitaire, le PNUD pour les systèmes de bordereaux interservices (BIS), et la FAO pour les services fournis au PAM).
30. Pour renforcer sa capacité propre de vérification intérieure des comptes, le PAM a recruté de nouveaux vérificateurs; il a, par ailleurs, introduit dans son budget pour 1996-97 l'externalisation de certains services de vérification des comptes, avec certaines modifications par rapport aux dispositions engagées par le PNUD.

Formation

31. Pour donner suite aux résolutions 44/211, 47/199 et 50/120, le PAM a mis en place un système d'optimisation des prestations professionnelles (MAP) pour tous les membres du personnel; de la catégorie du cadre organique ou services généraux, international ou basé à Rome. A ce système sont associés des stages de formation à la gestion, qui renforcent les capacités d'initiative, de planification de résultats, d'animation d'équipes et de communication interpersonnelle.
32. Le PAM préside le sous-comité du GCMP chargé du personnel et de la formation, et a coordonné les activités interorganisations ci-après: échanges de personnels; emploi des conjoints; gestion du stress; formation aux urgences; et intégration d'activités en matière de population dans les politiques de formation du GCMP.

33. Dans le domaine de la coordination et de la collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies, le PAM appuie activement les ateliers de haut niveau sur la coordination de terrain de l'OIT: 55 de ses agents y ont pris part au cours des cinq années passées, pour un coût de 325 674 dollars. Le PAM participe aussi activement à l'élaboration de modules dans le cadre de l'Initiative de formation aux urgences complexes (CETI) du DAH, et des membres du personnel du PAM participent régulièrement au programme de formation à la gestion des catastrophes (DMPT) du PNUD, au Programme de formation à la gestion des urgences (EMPT) du HCR, ainsi qu'aux cours communs de formation PAM/HCR.

Equilibrage des sexes dans le recrutement

34. Fin 1991, 17 pour cent du personnel international du cadre organique du PAM étaient des femmes. Quatre ans plus tard, à la fin de 1995, ce pourcentage était passé à 24. Les femmes comptent pour 22 pour cent dans l'effectif des fonctionnaires de rang supérieur (D-2 et au delà); 26 pour cent de la catégorie du cadre organique à recrutement international (P-1 à D-1) dans la filière de carrière (spécialistes: 36; service unifié: 24) et 22 pour cent dans la filière projets, c'est-à-dire titulaires de contrats d'un an reconductibles jusqu'à quatre ans au maximum et limités à des missions spécifiques. Les administrateurs auxiliaires ne sont pas inclus dans ces statistiques. Le personnel de projet se compose de personnels contractuels hors filière carrière, qui sont principalement affectés à des missions de logistique dans les opérations d'urgence.
35. Le PAM s'est engagé à atteindre l'objectif des Nations Unies de parité des sexes en l'an 2000. Au cours des quatre années écoulées, le personnel de sexe féminin dans la catégorie du cadre organique s'est accru à un rythme de deux pour cent par an. Le personnel féminin a augmenté 2,3 fois plus vite que l'effectif total, et le pourcentage des femmes recrutées dans les bureaux de pays en 1995 a été de 33 pour cent dans le secteur, classiquement masculin, des urgences et du transport.
36. Les directeurs des opérations au siège et dans les pays ont été chargés, par délégation, de recruter le personnel de la filière projets, et sont responsables de la diversification des sexes et des nationalités de leur effectif, comme indiqué dans les MAP qu'ils établissent. Le recrutement des agents dans la filière carrière est dévolu à un comité de nomination et de promotion, puis approuvé par le Directeur exécutif du PAM.
37. Le Programme a aussi décidé d'avoir recours en 1996 aux services de spécialistes pour identifier et sélectionner des cadres qualifiés issus de groupes sous représentés (sexe, nationalité ou région).

Décentralisation

38. Le PAM est un programme opérationnel qui exerce ses activités sur le terrain. C'est pourquoi, 80 pour cent de ses effectifs se trouvent dans les bureaux de pays.
39. Pour travailler rentablement et être toujours prêts à agir, les agents du PAM ont besoin de disposer des outils de gestion qui leur permettent d'être efficaces. Le Directeur exécutif, ces deux dernières années, a décidé de déléguer plus de pouvoirs aux directeurs de pays dans les domaines des finances, de l'administration du personnel et de la gestion des ressources pour permettre au PAM de collaborer plus efficacement avec ses partenaires locaux. En outre, les bureaux de pays sont déjà devenus les points focaux pour les projets de développement, les programmes de pays et les SSP.
40. Au cours des prochaines années, on prévoit que la base de données commune qui assurera la liaison entre tous les bureaux de pays et le siège consolidera la tendance à la décentralisation.

Partage de locaux et de services administratifs

41. Le PAM partage des locaux avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans 67 lieux (soit 75 pour cent de ses bureaux de pays). Dans 50 pays, il cohabite avec ses partenaires du GCMP. Le Programme reste déterminé à accroître sa participation au partage de locaux dans le cadre d'un processus d'ensemble qui permette d'assurer la rentabilité et une répartition équitable de l'espace, et lui donne la faculté de répondre à toutes les exigences de ses bureaux de pays, y compris intervenir sans préalable dans des situations d'urgence soudaines, complexes et prolongées.
42. Le PAM, avec ses partenaires du GCMP, est maintenant convenu de créer une unité intitulée "Système des Nations Unies pour les locaux communs", fondée sur le partage des coûts. Cette unité aura pour mission de rationaliser l'aménagement et la construction de locaux communs, et d'en assurer la bonne gestion. Elle contribuera pour beaucoup à analyser plus rigoureusement la rentabilité de chacun des projets de locaux communs. Conformément à l'accord conclu à la réunion de haut niveau du GCMP à Dhaka, l'unité supervisera activement le processus d'exploration et d'exécution de l'option location/vente lors de l'élaboration des projets de locaux communs.